

Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-03-24-23 | Accès des Stéphanois aux services municipaux
- Tarification solidaire - 2022-2023**

Sur le rapport de Monsieur Moise Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2011-03-31-34 du Conseil municipal du 31 mars 2011 qui instaure un régime de tarification solidaire,
- La délibération n°2011-06-23-9 du Conseil municipal du 23 juin 2011 qui définit et instaure le mode de calcul du quotient familial et les revenus de substitution,
- La délibération n°2015-12-03-17 du Conseil municipal du 3 décembre 2015 adoptant la révision des seuils de quotient familial ouvrant droit aux différents tarifs des activités municipales,
- La délibération n°2017-06-22-6 du Conseil municipal du 22 juin 2017 approuvant la nouvelle grille de quotients familiaux,

Considérant que :

- La politique tarifaire concerne des services de natures très diverses (enseignement individuel ou loisirs collectifs par exemple),
- Il est rendu possible aux usagers des activités proposant un tarif forfaitaire annuel de s'acquitter de leur créance sur la base de 1 à 3 factures,
- Dans le cadre de l'élaboration des perspectives budgétaires, il a été convenu d'augmenter les montants des recettes issues des activités municipales d'environ 5 %,
- La grille des quotients a été modifiée et uniformisée,
- Il convient de mettre à jour les seuils de quotient familial,

Décide :

- D'approuver la nouvelle grille de quotients familiaux et la composition des tarifs solidaires désignés pour la période de septembre 2022 à août 2023, présentés ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125919-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022

**TARIFICATION SOLIDAIRE
2022-2023**

Quotient familial		Département des sports						Aquabike Trimestre
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
		Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	
T1	0-191	64,65 €	27,00 €	58,80 €	24,00 €	48,75 €	21,65 €	53,00 €
T2	192-375	74,70 €	30,40 €	61,80 €	27,70 €	55,50 €	24,45 €	55,60 €
T3	376-559	84,30 €	34,80 €	68,10 €	31,45 €	61,80 €	27,60 €	58,00 €
T4	560-742	97,50 €	38,95 €	78,00 €	34,80 €	71,70 €	30,40 €	60,50 €
T5	743-1028	107,10 €	43,75 €	87,90 €	39,60 €	78,00 €	34,60€	63,00 €
T6	1029-1314	121,20 €	47,70 €	94,20 €	42,50 €	84,30 €	36,8 €	65,65 €
T7	1315-1600	122,70 €	51,00 €	97,50 €	45,70 €	91,20 €	40,0 €	68,40 €
T8	> ou = 1601	129,90 €	54,00 €	99,90 €	48,95 €	97,50 €	430 €	71,25 €
T9	Ext	168,90 €	70,20 €	129,90 €	63,63 €	126,75 €	56,29 €	86,00 €

Restaurants municipaux ⁽¹⁾		
Quotient familial	Accueil méridien avec restauration (unité)	
T1	0-212	0,50 €
T2	213-416	1,27 €
T3	417-620	2,12 €
T4	621-824	2,97 €
T5	825-1083	3,60 €
T6	1084-1342	3,82 €
T7	1343-1600	4,03 €
T8	> ou = 1601	4,24 €
T9	Ext	5,24 €

Catégorie A : activités bébés nageurs

Catégorie B : activités adultes aquatiques et fitness (hors celles mentionnées en catégorie C)

Catégorie C : activités en direction des enfants et des ados et activités organisées dans les centres socio-culturels, au Cosum et dans les gymnases, ainsi que la randonnée pédestre et VTT

(1) L'inscription à la restauration municipale s'accompagne d'une participation forfaitaire de **1€** à l'année par demi-pensionnaire pour les activités animalins de la pause méridienne

Conservatoire à rayonnement communal								
Quotient familial	Atelier Théâtre Rive gauche	Éveil et initiation danse / musique - 4-7 ans	Cursus musique ou danse (dès 8 ans)	Double cursus musique / Danse (dès 8 ans)	Parcours personnalisé Pratique d'un 2ème instrument	Pratiques collectives (orchestres, chorales, ateliers musiques actuelles / ballet fitness)	Location d'instrument	
T1	0-191	22,20 €	22,20 €	41,70 €	70,80 €	25,80 €	12,90 €	420 €
T2	192-375	29,70 €	29,70 €	48,00 €	80,40 €	29,10 €	16,20 €	45,00 €
T3	376-559	35,40 €	35,40 €	64,20 €	106,20 €	38,70 €	19,20€	48,00 €
T4	560-742	42,00 €	42,00 €	90,00 €	151,20 €	51,30 €	22,50€	51,00 €
T5	743-1028	57,60 €	57,60 €	122,10 €	205,80 €	70,50 €	35,0 €	54,00 €
T6	1029-1314	61,20 €	61,20 €	160,50 €	268,50 €	83,70 €	450 €	57,00 €
T7	1315-1600	77,10 €	77,10 €	202,50 €	336,60 €	109,50 €	480 €	60,00 €
T8	> ou = 1601	93,30 €	93,30 €	262,50 €	432,30 €	138,30 €	51,30 €	63,00 €
T9	Ext	225,00 €	225,00 €	549,00 €	969,00 €	333,00 €	124,50€	246,00 €
T9bis	Ext discip rare, Ext danse SME INSA	x	x	405,00 €	x	228,00 €	x	96,00 €

Disciplines rares: basson, clavecin, viole de gambe, luth renaissance, contrebasse

Département des affaires scolaires et de l'enfance							
Quotient familial	Centre journée avec repas		Centre journée sans repas		Animalins (goûter inclus)		
	Courte	Longue	Courte	Longue	Trimestre	Année	
T1	0-191	3,02 €	4,14 €	2,43 €	3,56 €	2,52 €	7,55 €
T2	192-375	3,59 €	4,72 €	2,96 €	4,09 €	10,30 €	30,89 €
T3	376-559	4,40 €	5,52 €	3,46 €	4,59 €	20,49 €	61,46 €
T4	560-742	5,10 €	6,22 €	4,06 €	5,18 €	25,52 €	76,56 €
T5	743-1028	6,24 €	7,37 €	5,10 €	6,22 €	29,57 €	88,70 €
T6	1029-1314	8,32 €	10,61 €	6,59 €	8,88 €	35,30 €	105,89 €
T7	1315-1600	9,12 €	11,62 €	7,40 €	9,90 €	39,71 €	119,12 €
T8	> ou = 1601	9,36 €	11,87 €	8,22 €	10,71 €	43,48 €	130,5 €
T9	Ext	12,17 €	15,42 €	10,68 €	13,93 €	56,51 €	169,57 €

Département des activités socioculturelles et de la vie associative			
Atelier spécifique		Atelier Classique	
Année	Trimestre	Année	Trimestre
61,50 €	27,00 €	28,50 €	12,30 €
64,5 €	27,10 €	33,00 €	13,50 €
74,0 €	29,30 €	37,50 €	15,80 €
85,5 €	34,00 €	43,50 €	17,60 €
96,0 €	38,30 €	48,00 €	20,40 €
102,00 €	40,30 €	52,50 €	22,20 €
107,10 €	41,30 €	55,50 €	22,60 €
109,50 €	44,20 €	59,10 €	23,30 €
255,00 €	100,90 €	129,30 €	56,40 €